



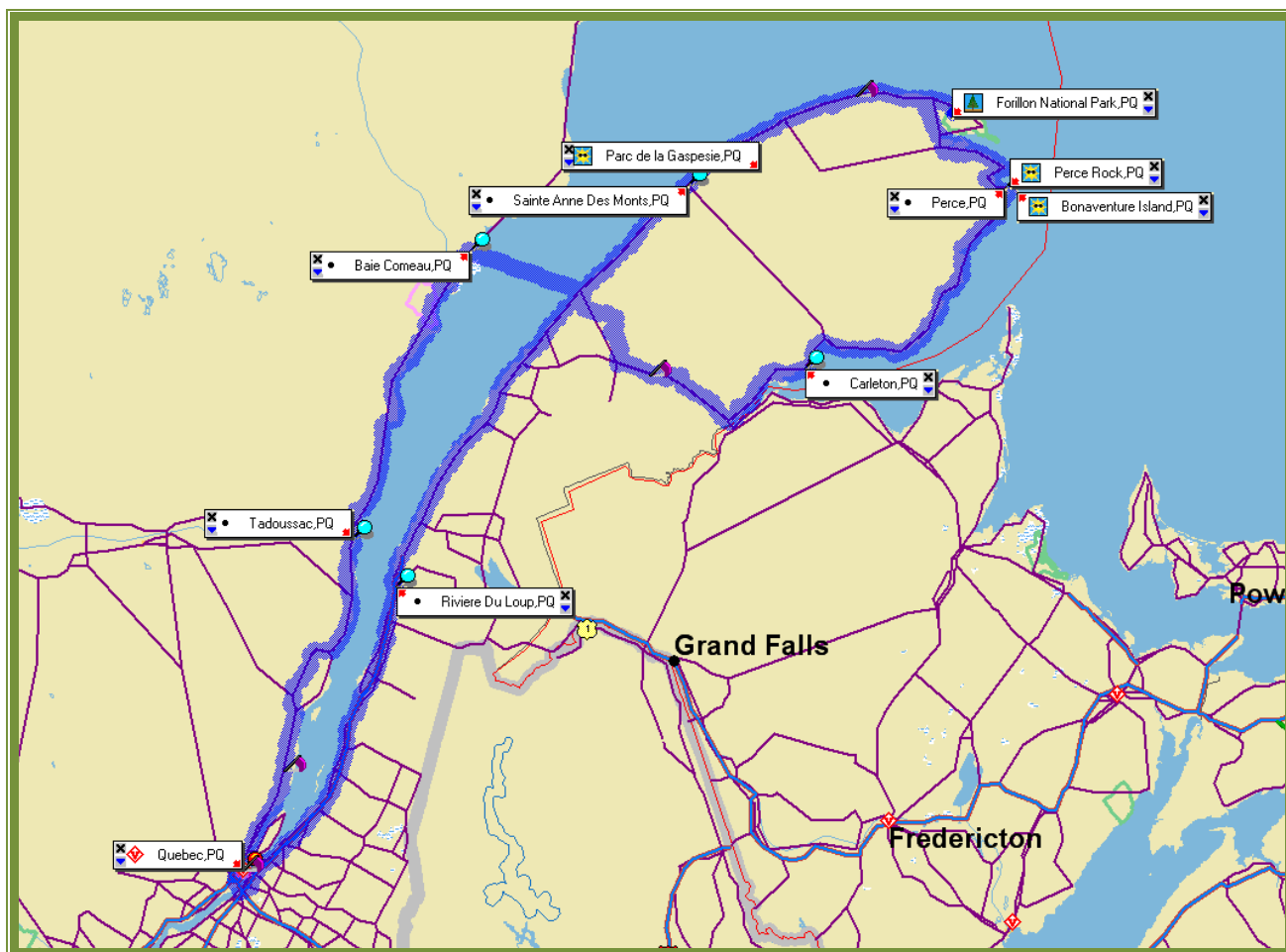
Québec Tours

11 Jours / 09 Nuits

LES ESPACES DU QUEBEC, LES FORETS, LA MER ET SON FLEUVE !

Un circuit complet pour les passionnés de moto et de grand air, qui vous permettra de visiter La Gaspésie et de partir à la découverte des classiques qui font la renommée du Québec.

Québec City - Rivière-Au-Loup - Parc National du Bic - Ste-Anne-des-Monts
Parc National de la Gaspésie - Parc National de Forillon - Parc National de l'Île-Bonaventure-et-
du-Rocher-Percé - Carleton-sur-Mer - Parc National de Miguasha - Québec City



AMERICAN MOTORS TRAVEL - AMT PROMOTION SARL 8.000 €

www.american-motors-travel.fr - info@amtpromotion.fr



73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 - Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z





Programme « Québec Tours »

Jour 1 Hôtel « BW City Center » à Québec City.	Paris > Québec City, QC <ul style="list-style-type: none">Convocation des participants à l'aéroport de Roissy en France.Envol à destination de Québec, par vol régulier.Arrivée, dans l'après midi à Québec City.Formule « Autotour » prise du véhicule à l'aéroport.
Jour 2 Hôtel « BW City Center » à Québec City 	Québec City, QC <ul style="list-style-type: none">Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto. Vérification du parcours et informations sur le voyage (<i>pour la formule « Accompagnée »</i>).Puis, visite du Vieux Québec : La ville à elle seule regorge d'attraits. Berceau de la civilisation française en Amérique du Nord, le secteur historique du Vieux-Québec est sans aucun doute le plus connu. Cet enchevêtrement de rues sinueuses et de places animées a pris naissance il y a près de 400 ans, soit en 1608 lorsque l'explorateur français Samuel de Champlain fonda la ville.L'après-midi, visite du Parc des chutes Montmorency ainsi que de l'île d'Orléans avant de vous laissez à tous ces rêves et la réalité d'avoir accompli une randonnée moto hors du commun. D'une hauteur de 83 mètres (30 mètres de plus que les chutes Niagara), la chute Montmorency fait partie du site historique du Parc. Un téléphérique donne accès au Manoir Montmorency dans lequel se trouve un restaurant, des salles de réception et des boutiques.
Jour 3 125 miles / 200 km Hôtel « Comfort Inn » au Rivière-du-Loup	Québec City, QC > Rivière-du-Loup, QC <ul style="list-style-type: none">Petit déjeuner à l'hôtel,Une journée de mise en forme qui nous donne un avant goût de l'extraordinaire qui vous attend. Des villages aussi typiques que Kamouraska, surplombe le fleuve avec, en toile de fond, les montagnes de Charlevoix et Notre-Dame du Portage, qui vous présentent un Québec de rêve.Arrivée a Rivière-du-Loup où la rivière se jette dans le Saint-Laurent. Le dénivelé est de 90m sur une distance d'1km, avec une chute de 30 m en pleine ville.
Jour 4 176 miles / 285 km Hôtel « Monaco des Monts » à Ste-Anne-des-Monts 	Rivière-au-Loup, QC > Ste-Anne-des-Monts, QC <ul style="list-style-type: none">Route vers les portes de la Gaspésie s'ouvrant à vous, où la nature est de plus en plus grandiose. Les plus hautes montagnes du Québec s'offrent à vous et la faune est omniprésente, un grand sentiment de liberté vous gagne.Entre Trois-Pistoles et Rimouski, le Parc National du Bic, dans un site superbe, entre mer et montagne. Il est constitué d'un ensemble d'anses, presqu'îles, promontoires, collines et marais qui forment des paysages magnifiques.



Jour 5

114 miles / 185 km

Hôtel « Motel Manoir » à Percé



St-Anne-des-Monts, QC > Percé, QC

- On longe la mer et les paysages sont à couper le souffle. Plusieurs attraits touristiques vous sont présentés.
- Le **Parc National de la Gaspésie**, véritable mer de montagnes avec 25 sommets de plus de 1 000 m. Ce parc situé au cœur de la péninsule gaspésienne se distingue par la grande diversité de sa faune et de sa flore. Quelques 140 km de sentiers invitent à la découverte de panoramas époustouffants. Une multitude d'activités et de services transformeront votre visite en une expérience inoubliable.
- Le **Parc National de Forillon**, vous ouvre son univers de démesure, il faut garder les appareils photos à portée de la main. Façonné par l'érosion, le parc offre un décor impressionnant où se côtoient les montagnes, les prairies parsemées de fleurs sauvages, les plages de galets bordant les petites anses, ainsi que les falaises escarpées surplombant la mer. Forillon abrite une faune terrestre variée et facilement observable dont l'ours noir et accueille aussi d'importantes colonies d'oiseaux de mer, notamment les cormorans, les mouettes tridactyles et les petits pingouins. Les eaux entourant le parc sont fréquentées par différentes espèces de phoques et de baleines dont le rorqual à bosse, le petit rorqual, le dauphin à flancs blancs.

Jour 6

183 miles / 290 km

Hôtel « Manoir Belle Plage » à Carleton-sur-Mer



Rivière-au-Renard, QC > Carleton-sur-Mer, QC

- Départ vers le **Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé**, l'un des plus célèbres rochers du monde. Sculpté par le temps et la mer, à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, le parc s'affiche dans une extrême démesure par un riche patrimoine historique, un passé géologique surprenant, une flore et une faune singulières dont sa célèbre colonie de fous de Bassan mondialement connue. Prolongement des Appalaches dans les eaux du golfe, cette cité rocheuse possède comme **forteresse l'île Bonaventure** et comme vaisseau de pierre le majestueux rocher Percé, emblème touristique du Québec. Sur l'île, enivrez-vous de l'odeur et des couleurs des fleurs des champs, assaisonnées des effluves des bords de mer. Laissez-vous imprégner de la douce quiétude des forêts et des fleurs des bois, sans cesse surpris par le contraste des bruits et des silences, des couleurs et des ombres. *Cette journée restera à jamais gravée dans votre cœur!*

Jour 7

223 miles / 370 km

Hôtel « Le Manoir » à Baie Comeau



Carleton-sur-Mer, QC > Baie Comeau, QC

- On se dirige vers la **vallée de la Matapédia**, un des endroits les plus recherchés pour la pêche au saumon de l'Atlantique.
- Au sud, la baie des Chaleurs est particulièrement appréciée pour ses superbes plages et ses eaux aux températures agréables. C'est là que se niche le **Parc National de Miguasha**, un site fossilifère remarquable inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.
- La route de la **vallée de la Matapédia** vous mène sur la côte fluviale et notamment aux Jardins de Métis, un petit paradis horticole créé entre 1926 et 1959 dans l'esprit des jardins anglais. Vous roulez dans la vallée et longez d'immenses rivières, un changement important est apporté aux paysages qui demeurent aussi merveilleux les uns que les autres.
- Traversée du fleuve en bateau et nous abordons les forêts boréales du Québec.



Jour 8

199 miles / 320 km

Hôtel « **Tadoussac** » à Tadoussac



Baie Comeau, QC > Tadoussac, QC

- Après une exploration des baleines, on longe le plus grand fjord d'eau douce au monde. Forêt et routes vallonnées nous font vivre au rythme du Québec.
- Une découverte des treize espèces de baleines que l'on rencontre dans le fleuve Saint-Laurent, grâce aux innombrables sites d'observation qui font de la région l'un des cinq meilleurs endroits du monde pour l'observation des mammifères marins. Des panneaux bleus ornés de petites baleines blanches vous guident sur la « **Route des Baleines** ». Cette route officiellement reconnue emprunte la route 138 le long de la côte de **Tadoussac**, qui s'étend à **Natashquan**.

Jour 9

155 miles / 255 km

Hôtel « **BW City Center** » à Québec City



Tadoussac, QC > Québec City, QC

- Votre expérience d'une semaine à entendre cet accent des plus charmants vous aidera à bien discuter avec les gens du **Saguenay Lac St-Jean**, réputé pour leur chaleureux accueil. Les paysages sont des plus diversifiés et l'entrée à Pointe au Pic des plus spectaculaires.
- Sûre de son charme, un brin altier, Québec City conserve une grâce empreinte de simplicité qui fait le ravissement des visiteurs. Cette cité a tout pour plaire : un site de rêve sur le **Saint-Laurent**, un inestimable patrimoine architectural, un passé riche en hauts faits et surtout un cœur débordant de passion qui l'anime depuis quatre siècles.
- **Cité coloniale, capitale moderne** : C'est au pied de cette forteresse naturelle, surnommée « **Gibraltar d'Amérique** » par *Charles Dickens*, que *Samuel de Champlain* établit en 1608 un poste de traite des fourrures. Pendant qu'institutions religieuses et politiques s'installent au sein des fortifications, marchands et artisans s'installent sur la rive du fleuve. Convoitée à plusieurs reprises, Québec est finalement assiégée par les Anglais en 1759. La Nouvelle-France est assujettie à la couronne d'Angleterre.

Jour 10



Québec City, QC > Paris CDG

- **Le matin, remise des motos et journée libre** (en fonction des horaires aériens). Visite et derniers shoppings.
- **Quartier Petit Champlain**, shopping authentique! Des boutiques et restos uniques dans un quartier romantique. Une expérience magique! un « **must** » quand on vient à Québec. Les artisans et commerçants vous offrent dans leurs boutiques et galeries d'art leurs trouvailles et coups de cœur d'ici et d'ailleurs; des objets d'art du Québec et du monde entier : 50 boutiques, galeries d'art et restaurants.
- Formule « **Autotour** » remise de la voiture à l'aéroport.
- Envol à destination de Paris et dîner et nuit à bord.

Jour 11

Paris CDG

- Petit déjeuner à bord. Arrivée à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.

LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

➤ Du dimanche 10 juin au mercredi 20 juin 2012

➤ Du mercredi 15 août au samedi 25 août 2012



Conditions de vente

Produit : Québec Tours – 11 jours / 9 nuits

Prix par personne, en chambre double et en formule :	Accompagnée	Mototour	Autotour
Forfait Pilote ou Conducteur Cat C4	3.730,00 €	3.160,00 €	2.510,00 €
Forfait Passager	2.370,00 €	1.810,00 €	1.810,00 €
Réduction 3 ^{ème} personne dans la chambre	- 180,00 €	- 180,00 €	- 180,00 €
Réduction 4 ^{ème} personne dans la chambre	- 260,00 €	- 260,00 €	- 260,00 €
Supplément chambre individuelle		620,00 €	
Supplément Honda Goldwing		80,00 €	
Supplément Road-Book		70,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris > Québec City > Paris, en classe économique, sur vols réguliers de la Cie aérienne Delta Air Lines/Air France, US Airways, Air Transat ou Air Canada,
- Les taxes d'aéroport et de sécurité 90 €
- La nouvelle surcharge Q (hausse du carburant) 240 €,
- Le logement en chambre double dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 8 jours de location d'une Harley-Davidson ou Goldwing, prise et rendue à Québec City, en kilométrage illimité (sauf Trike 200 Miles/320km par jour), toutes les taxes (locales & environnementales), pour deux personnes, l'assurance VIP et la préparation de la moto.
- Formule « Autotour » : 9 jours de location d'une voiture Cat. C4. « Compact Car » prise et rendue à l'aéroport Québec City, en kilométrage illimité, occupée par deux, trois ou quatre personnes, les assurances (CDW, EP) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states),
- Formule « Accompagnée » : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel, le transport des bagages et l'organisation des pique-niques pour les déjeuners).
- Pour les toutes formules : un carnet de voyage complet (carte, programme détaillé, guide, etc.).

Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : L'essence, la caution et la franchise de 3.000 \$ canadien,
- Formule « Autotour » : L'essence, les assurances complémentaires facultatives.
- La location d'un GPS Garmin : 15,00 € jour,
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « Premier » ou Master Card « Gold »).
 - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
 - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
 - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de 40 € par personne
- Groupe de 12 personnes : supplément de 100 € par personne
- Groupe de 10 personnes : supplément de 180 € par personne



Ce qu'il faut savoir

1. Formalités :

- Les voyageurs français, belges et suisses sont acceptés pour 3 mois sans visa. Ils doivent être en possession d'un passeport, valable 6 mois après la date du retour et d'un billet de retour.
- Le programme US Visit : depuis le 26 octobre 2004, si vous prévoyez de passer la frontière américaine, vous devez impérativement être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique ou biométrique et du formulaire ESTA.

2. Transport Aérien :

- Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : **Delta Air Lines/Air France**, en *Code Share* (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways* via Philadelphie.
- Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur Montréal ou Québec avec Air Transat.

3. Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

Le coût de la vie au Canada est globalement comparable à celui de la France. Il tiendrait même à y être plus doux. Précision importante : tous les prix indiqués seront hors taxes, celles-ci sont ajoutées à la caisse au moment de payer.

- Monnaie** : le dollar canadien, à ne pas confondre avec le dollar US. 1CAD = 0,76€.
- Repas** : Petit déjeuner, entre 6 et 10\$, déjeuner (assiette chaude garnie accompagnée d'une salade) de 8 à 15\$, dîner compter environ 30\$. **Soit de 45 à 55\$ par jour.**
- Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto de 2.000 miles : **160\$** (environ 120€)
- Parcs nationaux** : ouverts toute l'année, mais les services sont réduits hors saison (septembre, octobre). Des droits d'entrée sont demandés : de 4\$ à 10\$ CAD.

Carnet de voyage :

- Environ un mois avant votre départ, nous vous remettons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide touristique infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

4. Climat :

Le Canada est le pays des grands espaces vierges. Il s'étend sur environ 5000 km d'un océan à l'autre. Quatre saisons très contrastées se succèdent au Québec, dont un printemps doux et bref et un automne coloré. Les étés sont chauds et souvent humides. Ces saisons sont très contrastées, les températures pouvant dépasser les 30°C en été.

- Quand partir ?** Au printemps, en été et à l'automne. De mai à début mi-octobre, vous pourrez découvrir le pays tranquillement, en évitant les rudes températures hivernales. En ce qui concerne l'affluence touristique, elle sera moins importante au printemps et en automne.

- Climat et Météo** : La ronde des saisons, la ronde des couleurs. Blanc étincelant l'hiver, rouge chatoyant à l'automne, vert tendre au printemps, multicolore l'été... Le paysage canadien se découvre de façon différente à chaque saison ! Comme on s'en doute, le climat varie beaucoup d'un bout à l'autre du Canada. Les régions de la côte Est, de part leur proximité de l'océan Atlantique, connaissent un climat très variable, avec des brusques changements de température. Les étés sont chauds sans être étouffants. A l'opposé, la côte pacifique (Vancouver, Victoria) bénéficie d'un agréable microclimat. L'été y est doux et relativement sec. Si la région est copieusement arrosée en hiver, elle n'accuse pas de basses températures comme dans divers autres endroits du pays (en moyenne 5°C en janvier). Plus on se rapproche des Rocheuses, plus le climat devient rigoureux. L'Alberta figure parmi les provinces canadiennes les plus ensoleillées. Les étés sont chauds mais assez courts (de mai à septembre).

Exemple de températures à Montréal :

	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin.	Juil.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Moyenne	-10	-9	-2	6	13	18	21	20	15	9	2	-7
Maximum	-6	-4	1	10	18	23	26	24	20	13	5	-3

5. Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années en exclusivité avec la 1^{ère} chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** ».
- Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.



6. Location Moto :

- 🏍️ Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- 🏍️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf *Softail & Dyna*), Le Casque Jet peut être fournis sur place.
- 🏍️ **Les modèles Harley-Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Dyna Low Rider, Convertible & Wide Glide*, etc.
- 🏍️ **Les autres marques** : Honda Goldwing ou BMW.
- 🏍️ Carte de crédit internationale obligatoire pour la caution de 1.000 CAD (Visa, American Express, Master Card, etc.).
- 🏍️ **Assurance pour le Québec** : D'après le SAAQ, les touristes qui louent une moto au Québec ont droit à la même protection en cas d'accidents avec blessures corporelles. La SAAQ payera donc les frais d'hospitalisation si l'accident survient alors que le motocycliste conduit une moto dont les droits d'immatriculation, incluant les assurances pour blessures, ont été payés au Québec. En effet, si le motocycliste est considéré comme responsable de l'accident, il n'a pas droit à la couverture universelle que procure le régime québécois. Dans la situation inverse, où le motocycliste est déclaré non responsable, la SAAQ payera les frais d'hospitalisation.
- 🏍️ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les toutes les assurances avec une franchise de 2.000 à 3.000 CAD, en fonction de la moto.

🏍️ Départ pour les Formules « Mototour & Autotour » :

Location Auto :

- 🏎️ Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- 🏎️ **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- 🏎️ Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- 🏎️ **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option**.
- 🏎️ Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- 🏎️ **Les frais d'abandon (One Way Fee)** peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre ville ou état.
- 🏎️ Ces suppléments hors taxes sont à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) sont de : De 0 à 200 miles = 100\$, de 201 à 500 miles = 150\$, de 501 à 1000 miles = 300\$, Au dessus 1000 miles = 500\$.

À la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.

LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏎️ Du dimanche 10 juin au mercredi 20 juin 2012

🏎️ Du mercredi 15 août au samedi 25 août 2012

Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

L'inscription / Règlement - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

Prix - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

Assurances : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

Location de la moto : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

Formalités - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devrez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.

Annulation/Modification - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

Durée de la location : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

Hôtellerie : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

Réclamations : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

Article R211-5. Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article R211-7. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

Minimum de participants : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établi sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
 - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
 - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Prestations non utilisées : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

Article R211-9. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11. Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12. Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.